

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 3 février 2021

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés, absents, excusés :

Collège A : M. B. BERNABÉ, M. DENIS, M. DUROY, M. FONBAUSTIER (représenté par M. Bernabé), Mme LABARTHE, Mme M. LAFOURCADE (représentée par M. Senne), Mme V. MAGNIER, Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE

Collège B : M. E. DUBOIS (absent), Mme S. FERRAND-NAGEL, M. P. GILLET (représenté par M. Bernabé), Mme GROFFE (représentée par Mme. Labarthe), M. JN. SENNE, Mme NICOLAS-HEMAR (représentée par M. Senne), Mme ABADIE, M. LAVIGNE (absent), M. MEYLAN,

Collège BIASS : M. L. JAN (représenté par Mme Suihli), M. A. RICARD, Mme S. SUIHLI

Collège personnalités extérieures : M. J.-P. HOSS, M. RECOING (représenté par M. Bernabé), Mme DESJUZEUR, Mme BRAULT

Collège étudiants : Mme LABAUME (représentée par M. Laoufi), M. LAOUFI

Invités : Mme CORDEBARD, Mme CHARREIRE-PETIT Mme C. FOURNO, Mme MARTINEAU, Mme MEDJKANE, , Mme BINOIS, Mme FOURNO, M. CHIKAOUI

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation PV du 15 décembre
- II. Informations générales
- III. Validations des modifications mineures des maquettes - Nouvelle lecture des MCC pour 2020/2021 pour les L3 (à titre dérogatoire et pour cette année uniquement : en L3 le BBC 3 pourra être compensé par les BCC1 et 2)
- IV. Tarifs
- V. Interprétation de la circulaire du MESRI du 22 janvier 2021
- VI. Retour sur la JPO
- VII. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h00

I. APPROBATION PV DU CONSEIL DE FACULTE DU 15 DECEMBRE 2020

Le doyen revient sur le PV du 3 novembre approuvé par Balotilo (12 oui - 0 non et 3 ne se prononce pas) ; 15 votes n'est pas le quorum et ce n'est pas satisfaisant pour l'approbation d'un PV, mais c'est le quorum du conseil précédent qui est retenu.

Le doyen demande un nouveau vote, l'approbation est maintenant formelle.

Le PV du 15 décembre est approuvé par :

- 24 oui
- 0 non
- 2 absentions

II. INFORMATIONS GENERALES

C'est une nouvelle rentrée en période d'épidémie, il y a eu plusieurs allers et retours au niveau des décisions gouvernementales.

Différents messages ont été envoyés de la direction, certains annonçaient un possible retour des enseignements en présentiel (en TD) au 25 janvier, puis finalement une impossibilité de revenir partiellement, notamment pour les étudiants de première année, puis enfin un autre message à la suite de la dernière circulaire produite par le gouvernement (22 janvier).

Le doyen précise que les services administratifs sont mis à rude épreuve après chacun des revirements gouvernementaux, des changements, des restrictions, des élargissements. Cette situation pèse sur chacun d'entre nous.

La circulaire indique que le 8 février au plus tard nous aurons procédé à un retour partiel et progressif des étudiants sur le campus.

Afin d'appréhender au mieux ce retour, le doyen donne la parole à la directrice des études, afin d'établir un premier bilan sur le tutorat.

Mme Binois informe que les budgets relatifs au tutorat ayant été augmentés, il a été possible de recruter plus de tuteurs en droit et en économie gestion.

Le recrutement s'est fait sur un public de Master 1 (beaucoup de candidatures en droit, peu en économie gestion).

A l'heure actuelle : 6 tuteurs en droit et 4 en économie gestion, chacun faisant 2 heures de tutorat par semaine (8 heures en économie gestion et 12 heures en droit).

Le tutorat est réservé au L1 (sans critère de discrimination), mais il est envisageable qu'il profite au L2 et L3. Les groupes sont limités à 10 étudiants. Des salles sont mises à leur disposition, ainsi que des attestations.

Le bilan est désastreux :

- 12 étudiants aux réunions de présentation
- Sur 700 étudiants, seuls 14 en droit et 3 en économie gestion se sont déplacés.

Une annonce planning a été envoyée pour proposer qu'il était possible d'activer un mode hybride.

Le doyen revient sur la visite du Président de la République à l'Université et notamment sur l'intervention d'une étudiante de L1 qui participe au tutorat ; cette dernière a souligné que ce dispositif était très satisfaisant cependant ce discours n'est pas représentatif.

Mme Scholastique demande si le tutorat a eu lieu sur les deux sites.

Mme Binois répond par l'affirmative et rajoute qu'il est permis pour les L2/L3 d'avoir un suivi avec le pôle des référents pédagogiques en droit et en économie/gestion et voir ensuite si les demandes sont suffisamment nombreuses et éventuellement ouvrir le tutorat, ce qui n'est pas le cas pour l'instant avec 11 étudiants inscrits.

Le doyen précise que constat est le même en Master 2 ; la demande avait été faite de pouvoir faire revenir ces étudiants, la réponse a été négative majoritairement. Renseignements pris auprès des responsables de M2, ceux qui envisagent le retour partiel sont une infime proportion. Même constat en ce qui concerne les chargés de TD en L1 qui ne souhaitent pas revenir sur site. Il faut prendre tous ces paramètres en compte.

Le doyen pense qu'il faut prendre en compte « le tout ou rien » : les étudiants veulent revenir mais pas pour une heure de TD après avoir fait 1 heure ou plus de trajet aller. Les modalités de retour ne satisfont pas la plupart des étudiants qui préfèrent suivre les cours à distance. Tout cela est assez paradoxal.

Mme Abadie souligne qu'il y a effectivement une grande souffrance à travailler à domicile et en même temps, quand il faut ressortir de chez soi, il y a un blocage ; c'est une situation rencontrée également dans le milieu professionnel.

Mme Ferrand-Nagel a sondé ses étudiants de M1 (17) et s'est rendue compte que derrière les souhaits d'un retour en présentiel, il est maintenant trop tard, car ils sont à deux mois de partir en stage et ne se voient pas basculer dans un nouveau système de cours. Plusieurs étudiants ont également rendu leur chambre et sont repartis en Province. Ne pourrait-on pas imaginer 3 ou 4 jours consécutifs concentrés pour une formation entre maintenant et les départs en stage ?

Le doyen répond que sur cet aspect des choses les conditions étaient particulières et cumulatives. La précédente circulaire qui avait été interprétée par la Présidence imposait une double jauge qu'il nous était impossible de mettre en œuvre. Un assouplissement a eu lieu avec la circulaire du 22 janvier.

Mme Ferrand-Nagel revient sur le tutorat et le très petit nombre d'inscrits : en économie gestion, les étudiants en L1 ont été sollicités, ils sont tous localisés sur Sceaux ce qui a peut-être freiné certaines candidatures. Mme Ferrand-Nagel propose de relancer les M1 en précisant que ce sont des tutorats en ligne.

Le doyen rappelle que la fonction première du tutorat est d'être en présentiel et de permettre justement aux étudiants de se retrouver.

Mme Binois revient sur le tutorat et précise qu'il ne peut se faire à distance. Il faut se réadapter et depuis cette semaine c'est en mode hybride, s'il faut passer au distanciel nous le ferons.

Le doyen précise que l'esprit est d'aider les étudiants même malgré eux et donc les inciter à revenir grâce au tutorat pour éviter les décrochages.

Mme Martineau informe qu'il est prévu de faire revenir les L1 en TD dès le 8 février. Il est rappelé que nous nous pouvons accueillir que 20% des étudiants soit 900 sur le campus de Sceaux et ils ne doivent pas venir plus d'1/5^e de leur emploi du temps. Tous les emplois du temps ont été scrutés, potentiellement 200 étudiants lundi, 360 mardi, 251 mercredi, 108 jeudi, 342 vendredi cependant un problème se pose pour le samedi : un mail a été envoyé aux chargés de TD, la totalité a souhaité rester en distanciel autrement dit tous ceux qui venaient pour 3 heures de TD le samedi, ne viendront plus que pour 1h ½ de TD d'anglais. La question qui se pose : aurons-nous des étudiants ? pour les TD, il faudra que le chargé de TD monte une session Collaborate de

façon à pouvoir avoir les étudiants qui resteraient à distance ; il ne faudrait pas qu'un chargé de TD se retrouve avec 20 étudiants à distance et 2 en présentiel, il est très difficile de faire des TD en hybride.

Mme Merle demande si la jauge est toujours à 50% en salle de classe ? et pourrait-on demander aux chargés de TD de sonder leur groupe ?

Mme Martineau répond par l'affirmative pour les 50 % en salle de classe, en ce qui concerne le sondage, il n'est pas possible de demander à l'administration. Le retour est effectivement sur la base du volontariat, il est dit partout que les étudiants souffrent et là ils ont la possibilité de revenir et très peu s'en saisissent. Il vaut mieux observer que sonder. Il faut que les étudiants prennent leurs responsabilités. Nous avons des étudiants sentinelles qui sont désœuvrés.

M. Laoufi intervient pour affirmer que beaucoup d'étudiants en Master ont rendu leur logement (il précise ne pas avoir d'informations pour les autres parcours). Si petit à petit les TD reviennent en présentiel, il est probable que les étudiants reviendront petit à petit.

Le doyen pense que si les chargés de TD n'ont personne lors de leur cours cela risque d'être compliqué pour eux. Tout est mis en place selon les directives gouvernementales, il faut attendre de voir ce qu'il va se passer.

Mme Martineau pense de même qu'il faut faire l'expérimentation. Cela incitera les étudiants pour le retour des vacances le 1^{er} mars. Les 15 prochains jours risquent d'être difficiles. Les étudiants peuvent revenir, toutes les conditions sont réunies.

Le doyen demande à ce que les équipes pédagogiques soient bien informées.

Mme Martineau revient sur les cours magistraux, les emplois du temps ont été faits comme d'habitude. Pour les TD, comme seuls les L1 reviennent, il faut trouver des salles en capacité d'accueillir la totalité des groupes de TD, tandis qu'est maintenue l'ouverture des amphithéâtres pour les CM de manière à ce que des étudiants ayant des TD avant ou après et ne pouvant pas rentrer chez eux puissent suivre leur CM en amphithéâtre.

Le doyen suggère de pouvoir enseigner dans l'amphithéâtre. Lorsque les CM suivent ou précèdent les TDs, les cours seraient ouverts et quelques étudiants seraient présents. Les cours seraient donc dispensés en hybride.

Mme Martineau souligne qu'il est impossible aux titulaires des cours de faire des sondages auprès des étudiants via eCampus pour connaître ceux qui seront présents ou pas.

Le Crous bien que ne voulant pas ouvrir ses locaux, propose des paniers repas. Il n'est pour l'instant pas possible d'ouvrir des salles de restauration pour que les étudiants déjeunent. Toutefois, une solution est en train d'être trouvée, car la Faculté ne peut pas transformer des salles de cours en salles de restaurant.

Des tables de pique-nique ont été installées sous le bâtiment D.

Mme Brault souligne que la Région Ile de France fait beaucoup pour les étudiants, des dispositifs sont mis en place (ecouteetudiants-iledefrance.fr - aides financières - prise en charge - soutien informatique).

M. Senne pose une question sur les examens en contrôle continu : pourront-ils se tenir en présentiel ? Qu'en est-il des étudiants étrangers qui doivent se soumettre à un test PCR et un isolement (pour ceux venant hors UE) avant l'entrée en France ?

Mme Martineau confirme les modalités techniques concernant la tenue des examens en présentiel, qui demeure une possibilité jusqu'à nouvel ordre.

Le doyen précise qu'il n'y a pas de nouvelles modalités pour la tenue des examens. Le contrôle continu est plus souple car c'est l'enseignant qui est maître de l'organisation.

M. Scholastique demande si les étudiants de M2 en tout petit effectif (option droit des affaires) peuvent revenir semaine 6 ?

Mme Martineau rappelle qu'il est prévu la semaine du 6 février de faire venir les L1, il faut vérifier qu'une salle pouvant accueillir 25 étudiants (pour 10 prévus) est libre.

Le doyen précise qu'il a été décidé de repousser le retour des M2 d'une semaine afin de pouvoir bien s'organiser après le retour des responsables des M2 ; il faut laisser le temps de voir comment se passe le retour des L1.

Mme Ferrand-Nagel rappelle que mi-mars - fin mars les Masters en économie auront terminé (voire plus tôt pour les Masters en gestion), il ne faut pas trop repousser le retour de ces formations.

Mme Martineau répond qu'il est impossible de faire revenir tout le monde à partir de 8 février. Ils peuvent en revanche revenir la semaine du 22 février (car vacances pour les autres parcours).

III. VALIDATIONS DES MODIFICATIONS MINEURES DES MAQUETTES - NOUVELLE LECTURE DES MCC POUR 2020/2021 POUR LES L3 (A TITRE DEROGATOIRE ET POUR CETTE ANNEE UNIQUEMENT / EN L3 LE BCC 3 POURRA ÊTRE COMPENSE PAR LES BCC1 ET 2)

Mme Binois rappelle que lors du dernier conseil de faculté (celui du 15 décembre) ont été exprimés des souhaits pour le calcul de la note de la seconde session en cas d'absences (justifiées ou non) d'un étudiant :

- favoriser au maximum une note de TD pour l'étudiant (en proposant des rattrapages... ce qui se fait en pratique)

- dissocier le cas d'un étudiant dont les absences sont justifiées (1ère hypothèse), de celui dont les absences ne sont pas justifiées (2ème hypothèse).

1ère hypothèse : cas d'un étudiant dont les absences sont justifiées. Pour lui, les enseignants souhaitent pouvoir lui attribuer uniquement la note de la seconde session.

2ème hypothèse : cas d'un étudiant dont les absences ne sont pas justifiées. Pour lui, maintien de la note obtenue en CC lors de la première session alors même qu'il est déclaré défaillant à la première session...

Autrement dit, ils souhaitent pouvoir combiner à 50% pour l'ET et 50% pour le CC.

· Voici l'évolution possible des MCC :

- Pour l'étudiant dont les absences sont justifiées = ABJ

Art. 3.1, qui évoque les modalités d'évaluation, et précise que la combinaison 50% note CC / 50% note de l'examen terminal vaut pour la première et seconde session.

Ajout de la mention suivante « *Toutefois, en cas d'absences justifiées de l'étudiant au contrôle continu (ABI), conformément à l'art. 3.3, la note finale de seconde session est constituée par la seule note d'examen terminal obtenue lors de celle-ci* ».

Il faudrait en outre ajouter à l'art. 3.2 pour les UE en ECT in fine : « sous réserve des dispositions de l'art. 3.1 ».

Donc l'étudiant est mis d'office en examen terminal.

- Pour l'étudiant dont les absences ne sont pas justifiées = ABI (à + de 30% des séances de TD)

Demande a été faite auprès de l'Université pour s'assurer qu'aucun des systèmes envisagés ne contrarie les MCC de l'Université. Nous pouvons décider à l'échelle de la composante.

2 options ici :

- 1) Malgré ses absences, l'étudiant n'est plus considéré comme DEF (comme le prévoit nos MCC actuelles), mais **il obtient la note de 0/20 en CC dès la première session car il ne justifie pas ses absences**. Ce que l'on peut faire d'après les directives de l'Université. Dans ce cas, l'étudiant conservera cette note de 0/20 dans le calcul de la note de la première session ainsi que pour la seconde session.
- 2) On considère qu'en raison de ses absences :
 - **Aucune note de CC ne peut être attribuée à l'étudiant**, ce qui empêche le calcul de la note à 50% du CC et 50% de l'ET, ce qui rend **impossible le calcul de la note finale qu'il aurait dû obtenir**.
 - Autrement dit, il faut absolument une note de CC et s'il n'y en a pas, on ne peut pas le noter.
 - Il reste libre de passer l'ET s'il le souhaite, mais quoi qu'il en soit, l'UE sera bloquée pour l'année en cours. **Il devra donc obtenir une note de CC l'année d'après** (en bénéficiant d'un accès étape par exemple) qu'il pourra combiner s'il le souhaite avec la note d'ET obtenue l'année d'avant.

La tendance qui se dégage en conseil de faculté est l'attribution d'une note.

Attention le 0/20 doit être réservé à une absence complète en TD (donc absents aux 10 séances de TD). Si l'étudiant n'est pas totalement absent, alors il faut adapter la notation (en la réduisant).

Il convient de revoir le système de prise en compte des absences injustifiées

- Autre point : qui décide si un étudiant est dans le cas d'un ABI ou ABJ ? Est-ce le chargé de TD ?

Si oui, il faut une liste de justifications officielles :

- Certificat médical original
- Certificat d'hospitalisation original
- Certificat de décès d'un proche (parents, grands-parents, frère/sœur, conjoint, partenaire...)

Mme Cordebard confirme qu'il est possible d'indiquer sur les relevés de notes ABJ (absence justifiée) ABI (absence injustifiée).

Le doyen résume l'alternative que l'on peut envisager :

- Un étudiant n'a assisté à aucune séance de TD ; le chargé de TD n'a pas été en mesure de lui donner une note (cas marginaux) ; si les absences sont justifiées, il faut établir une liste de justificatifs admis et indiquer dans les MCC que l'étudiant bascule en examen terminal.
- Si les absences ne sont pas justifiées : l'étudiant n'a pas de note en CC mais il a la possibilité de passer l'examen terminal voire la seconde session de l'examen terminal. Toutefois, comme les absences sont injustifiées au contrôle continu, il est impossible de donner une note finale donc il faudra repasser le contrôle continu l'année prochaine. L'administration ne peut pas mettre un 0. C'est au chargé de TD de mettre une note et de considérer que l'éventuelle mauvaise volonté de l'étudiant le conduit à mettre une note (même mauvaise) ; tout cela est à formuler dans le MCC.

Il faut bien rédiger les MCC. Un chargé de TD ne pouvant pas évaluer un étudiant en raison de ses absences, peut le noter « négativement » ; ce n'est pas un défaut d'évaluation, cela fait partie de l'évaluation pédagogique.

Mme Scholastique pense qu'il faut considérer qu'un étudiant qui n'est jamais venu, n'a rendu aucun travail il est effectivement possible de lui mettre un 0. Car finalement la note de TD est à la fois la présence, la participation et la remise des devoirs.

La question se pose pour les étudiants qui ne sont venus à aucune des séances, il faut en finir avec les 30 % indiqués dans les MCC ; ils sont censés être présents à toutes les séances. La question se pose s'il y a une défaillance totale de présence au TD.

M. Senne demande si l'examen terminal concerne la première session ou la seconde ?

Le doyen répond que les deux sessions sont concernées dans le cas d'absences justifiées.

Mme Cordebard rappelle que ce qui est prévu actuellement c'est que la note de CC vaut pour les deux sessions. Si une défaillance a été notée en première session cette information est automatiquement transmise pour la seconde session. Cependant dans le cas d'un premier semestre en ABJ (donc noté en première session) doit-on inscrire cette information aussi pour la session 2 de l'examen ?

Mme Scholastique rappelle que c'est ce qui est fait pour l'examen terminal.

Le doyen précise que lorsque l'on note ABJ sur le CC le logiciel « oublie » les 50 % de CC.

Mme Cordebard indique que si l'étudiant est ABJ ou ABI l'information « défaillant » remonte au niveau de l'UE dès la première session. Aucun calcul n'est fait. Si ABJ est noté, il est possible de saisir une note au niveau de l'UE donc le CC sera neutralisé.

Question au conseil de faculté pour la rédaction des MCC :

Pour les ABJ : Les étudiants en ABJ passent d'office en examen terminal ?

Vote : le conseil approuve à l'unanimité.

Pour les ABI : un étudiant en ABI pour 100 % des séances pourrait obtenir un 0 de la part de son chargé de TD.

Vote : le conseil approuve à l'unanimité.

Cette disposition s'applique pour tous les parcours.

Mme Binois intervient à la place de Mme Anouliès au sujet de la LDD économie-mathématiques. Ce sont des neutralisations demandées pour cette année uniquement en raison de la crise sanitaire.

Toutes les UE activités culturelles et sportives sont neutralisées au premier semestre pour les LDD EM 1 - 2 et 3 car les étudiants n'ont pas pu être évalués.

Pour le second semestre c'est une neutralisation de la même UE pour la LDD 1 avec la possibilité pour les étudiants de suivre cette UE de manière facultative et de prendre en compte leur note s'ils arrivent à être évalués pour le second semestre.

Le département de mathématiques de la faculté des sciences d'Orsay a décidé de ne pas ouvrir l'UE des oraux de mathématiques en seconde année pour toutes les LDD 2, mais cette UE reste ouverte pour la LDD 3.

Modifications à titre dérogatoire pour activités culturelles et sportives en LDD 1, 2 et 3 pour la LDD mathématiques :

Vote : ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

Les validations des modifications mineures seront vues au prochain conseil.

- Modifications mineures : adaptation de syllabus, changement de volume horaire sans changement de coût équivalent TD, titre d'un UE, mutualisation d'UE entre parcours, modification d'élément d'affichage Web, quelques modifications de modalités de contrôle comme changement au niveau de la répartition des ECTS, répartition des UE par bloc
- Modifications majeures : variation de l'engagement des opérateurs, ajout d'une ou plusieurs UE, modifications des responsables, des contributeurs, évolution des objectifs, nombre de parcours, lieux de formation.

IV. [TARIFS](#)

L'unique modification des tarifs de formation 2021/202 proposée au conseil porte sur l'inscription à l'IEJ.

Jusqu'à présent le tarif de base appliqué était celui de la Licence, auxquels s'ajoutaient les droits complémentaires de l'IEJ.

Le niveau Master étant requis pour une inscription à l'IEJ, il apparaît plus approprié d'appliquer le tarif de base "Master" et non Licence.

Les droits complémentaires pour l'IEJ sont conservés et restent inchangés.

Il est donc proposé d'ajouter à la grille des tarifs de l'IEJ la mention suivante :

« Les droits complémentaires ci-dessous s'ajoutent aux droits universitaires niveau Master pour toute inscription à l'IEJ.

Les étudiants déjà inscrits dans un master à l'université Paris-Saclay pour l'année courante ne règlent que les droits complémentaires à l'occasion de leur inscription à l'IEJ. »

Vote :

Droits réglementés des étudiants à l'IEJ non-inscrits en Master + DS (droits spécifiques).

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

V. [INTERPRETATION DE LA CIRCULAIRE DU MESRI DU 22 JANVIER 2021](#)

Voir le point informations générales.

VI. [RETOUR SUR LA JPO](#)

La parole est donnée à Mme Fournon concernant les JPO qui se sont déroulées le samedi 30 janvier 2021 : Beaucoup de difficultés ont été rencontrées le matin, notamment pour le lancement des présentations en visioconférences en direct. Toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette première journée portes ouvertes virtuelles sont vivement remerciées. Des excuses particulières sont présentées à Madame Labarthe qui n'a malheureusement pas pu faire ses présentations.

139 personnes étaient présentes en « back-office » pour présenter les formations de la Faculté, sans compter les services autour de la vie étudiante, des relations internationales et services centraux de l'université.

Le bilan est mitigé. Les stands présentant les licences de Droit et d'Économie et Gestion ont eu très peu d'interactions avec les visiteurs. Il reste encore à recueillir les avis des personnes présentes sur les stands.

Les stands Masters ont eu du public, notamment par le biais des présentations en direct.

Nous avons reçu les statistiques du nombre de vue avant le conseil de Fac, et les chiffres sont, pour le moment, surprenants et restent à analyser. 2276 vues ont été enregistrées pour la Faculté Jean Monnet.

L'organisation de cette journée a été très courte (un peu moins d'un mois) :

- Le choix de la plateforme a été fait la semaine précédant les vacances de fin d'année ;
- Nous devons envoyer la liste finalisée des participants avant la fin de la première semaine de retour de vacances ;
- Il a fallu choisir et implémenter les contenus et en parallèle réaliser les mises à jour des plaquettes de présentations des Masters (Mention, M1 et M2) ;
- L'installation des modules interactifs (Prise de rendez-vous individuels, chat et programmation des *live*) ont été mis en place la veille de la jpo par le prestataire ;
- Un changement des modalités de live a été opéré la semaine de la journée portes ouvertes, le mardi, avec un passage des *live* sur zoom, intégré à la plateforme Imagina. N'était pas précisé lors de ce changement, que les conférenciers n'auraient pas l'environnement de zoom, ni qu'ils devraient valider un nouveau compte zoom, ainsi que chacun des *live*. Découverte supplémentaire, lors de la validation du nouveau compte zoom, un message signalant que les données de leur compte zoom personnel pouvaient être perdues...

Aucun test préalable n'a pu être réalisé. Le service communication de la composante n'avait pas la possibilité de contacter la société Imagina en direct, sauf le jour J. Il fallait passer par l'intermédiaire des personnes en charge de piloter le projet pour l'université : Cyndie Clara Costa, chargée de communication pour la Direction des Formations et de la Réussite et Anaïs Antoine, chargée de communication pour l'école universitaire.

En plus des problèmes rencontrés pour le lancement des *live*, les personnes qui avaient acceptées de répondre aux rendez-vous individuels n'étaient pas tous affichés et surtout non affichés sur les stands correspondants, mais uniquement dans une longue liste dans un module à part, nommé « Networking ».

Les participants ont également appris en milieu de matinée que pour répondre au chat, il fallait être sur le lien visiteur et non en back-office...

Pour les personnes en back-office, il y avait 5 liens.

1. Lien création d'un compte : <https://app.imagina.io/>
2. Back office :
3. Lien de visualisation : <https://app.imagina.io/location/111184>
4. Lien pour configurer ses dispos aux RDV individuels : <https://app.imagina.io/module/179772/111184>
5. Lien pour les visiteurs : <https://app.imagina.io/location/111184>

Malgré toutes ces difficultés dans l'utilisation de cette plateforme au niveau de la composante, les retours de quelques utilisateurs sont plutôt positifs, la navigation fluide, les présentations qui ont été visionnées de qualité.

Les statistiques restent à analyser et l'élargissement des retours des personnes en back-office est encore à faire.

Il semblerait également que le flux de visiteurs provient principalement de la programmation des *live*. La mise en place d'une journée portes ouvertes ou d'un Forum virtuel doit certainement être réfléchi

différemment qu'en présentiel. En effet, il faut certainement valoriser les présentations plus que les stands et communiquer en amont sur le programme des présentations lors d'un événement virtuel.

Informations supplémentaires :

Nous avons appris au cours de la JPO, que l'Université avait prévu d'organiser une journée portes ouvertes pour les Masters de l'Université en mars/avril...

Les stands de la journée portes ouvertes seront accessibles au-delà des journées portes ouvertes de l'Université. Nous ne savons pas encore combien de temps. Le service communication se charge de mettre à jour cette plateforme, au même titre que le site web. Si vous avez constaté des erreurs, vous pouvez nous le signaler.

Le doyen revient sur le travail colossal qui a été fait par le service de la communication.

Depuis deux ans la faculté souhaite enregistrer des capsules vidéo des différentes formations et des laboratoires.

Mme Ferrand-Nagel fait part de son expérience des JPO virtuelles : il n'y a eu aucun échange avec les étudiants, peut-être dû à un problème technique ; l'impression de n'être jamais sur le bon lien.

Mme Fournio répond que via la plateforme il était très difficile de voir qui était là.

VII. QUESTIONS DIVERSES

M. Ricard revient sur des remontées des agents qui semblent fatigués et las autant physiquement que psychologiquement. L'ambiance serait à l'épuisement.

M. Senne alerte sur les problèmes e.campus ; il y a eu de sérieux problèmes au niveau de la diffusion des annonces aux étudiants, les alertes mails n'arrivaient plus. Pas de message reçus de la part de la DI pour connaître l'origine et la résolution du problème.

En EAD au moment des semaines d'examens, les informations ne sont pas arrivées aux étudiants via e.campus, seuls ceux qui consultaient les forums étaient tenus au courant.

A ce jour le problème n'est pas résolu.

Mme Ferrand-Nagel indique que ce qui est très ennuyeux c'est que la cellule e.campus met en doute les dysfonctionnements remontés et qu'il faut envoyer des preuves (captures d'écran) à chaque fois.

M. Duroy souhaite revenir sur la pression subie par les services administratifs qui subissent une pression importante et notamment pour le Master de droit public qui n'a plus de secrétaire pédagogique depuis plusieurs mois. Il serait bien d'avoir une visibilité sur ce poste.

M. Chikaoui rebondit sur l'inquiétude au sujet de la plateforme e.campus. Les problèmes sont liés à des informations enseignant par enseignant dans l'espace de cours.

Il y a des problèmes de procédure sur un problème technique.

Sur les examens EAD : 400 étudiants sur deux semaines.

Le choix a été de l'hybride mais rapidement il y a eu un basculement en total distanciel sauf pour la L3 droit EAD qui a fait du présentiel.

La défaillance est de 30 %.

Aucun problème technique n'est à déplorer au niveau du dépôt des sujets et des copies. La mise à distance diminue la défaillance. Tous les cas sont traités immédiatement.

Il faut que l'EC soit vigilant du début à la fin de l'épreuve.

Attention : quand l'espace d'examen est ouvert, l'EC va déposer son sujet il est caché à la vue de l'étudiant. Il faut avoir confiance « dans le cadenas ».

Il faut arriver à cacher le sujet sans cacher la série d'examens ; le sujet est libéré à l'heure paramétrée.

M. Chikaoui ajoute que dans le cadre des examens, les étudiants pouvaient venir sur site mais aucune demande n'a été faite.

Mme Ferrand-Nagel pense qu'il est délicat de demander aux étudiants de venir sur site. D'un point de vue pédagogique les examens doivent se passer en prétentiel.

M. Chikaoui rappelle que c'est dans le cadre des examens programmés à distance pour prendre en compte ceux qui avaient des problèmes de connexion.

Le doyen rappelle que les examens continueront à être proposés en prétentiel sauf exception et le choix des étudiants c'est un choix imposé au sujet des cours. Un décret va paraître très prochainement, le volontariat sera proposé.

Enfin, Mme Martineau annonce l'arrivée de Mme Garcin en remplacement de Mme Medjkane à la direction du SREP.

La séance est levée à 11h54.